

On ne traite pas de l'avenir du Ministère entre la poire et le fromage !

Petite anecdote révélatrice du dialogue social sur fond de réformes et de RGPP ...

Le 26 mai le secrétaire général de la CFDT-MAE reçoit un carton d'invitation du ministre pour un déjeuner le 28 mai à 13h30 sur le thème rencontre avec les représentants des organisations syndicales. Intrigué par cette invitation laconique et soudaine, il téléphone à la conseillère technique chargée de l'organisation de cette rencontre et finit, non sans mal, par apprendre que ce déjeuner aura pour thème le projet de loi sur l'action extérieure de l'Etat et la RGPP2.

Compte tenu de l'importance de ces dossiers, la CFDT considère qu'il est impensable de traiter l'avenir du Ministère entre deux plats et trois bouchées et propose de **remplacer ce déjeuner par une vraie séance de travail, avec dossiers, argumentaires et experts.**

La conseillère technique explique que le ministre a besoin de déjeuner, mais finit par accepter le 27 mai à 19h09 l'organisation de cette rencontre en deux temps : 13h30 - 14h30 pour le déjeuner de Monsieur Kouchner, sans la CFDT, 14h30-15h séance de travail avec la CFDT, qui confirme par mail son accord, donne les

noms de ses représentants et adresse un bref mémorandum sur les points qu'elle souhaite traiter. Le 28 mai à 13h04 la CFDT reçoit le mail suivant du secrétariat de la conseillère technique de M. Kouchner "Bonjour, Le Ministre vous propose une réunion de travail à une date ultérieure car il n'est plus disponible à 14h30. Cordialement".

Quelle désinvolture ! La CFDT regrette qu'au moment où l'on nous annonce deux ou trois tours de vis supplémentaires (RGPP2 + collectif budgétaire) avec son lot de suppressions de postes et de licenciements, au moment où le Parlement débat du projet de loi sur l'Action Extérieure de l'Etat, notre ministre conçoive le dialogue social sur le mode tasse de thé et Ferrero Rocher et n'ait pas une demi-heure à nous consacrer pour une réunion de travail sur les thèmes qu'il avait au demeurant lui-même identifiés.

**Décidément l'insoutenable
légèreté de M. Kouchner
devient... pesante !**

Monsieur le Ministre,

Nous nous doutons bien que vous allez nous chiffrer les sacrifices supplémentaires que d'aucuns estiment nécessaire d'infliger une fois encore au ministère des affaires étrangères et européennes dans le cadre de la Révision générale des Politiques Publiques (RGPP 2). La RGPP2, on le sait, et le Secrétaire Général en substance ne l'a pas caché à Nantes le 5 novembre 2009, aura pour l'ensemble des services, et tout particulièrement pour le réseau consulaire, des conséquences encore plus graves que celles de la RGPP1. Cette dernière avait pourtant déjà frappé très fort, en s'inscrivant au demeurant dans le sillage des différents plans qui eux mêmes avaient déjà eu pour objet la réduction du nombre des emplois au MAE.

A maintes reprises, la CFDT-MAE vous a fait part du désarroi des agents qui se trouvent être de moins en moins nombreux pour faire face à des missions dont le volume ne diminue pas.

La cote d'alerte est atteinte, le stress est omniprésent, et tout se passe comme si, au lieu d'agir sur ses causes structurelles, les agents étaient désormais confrontés soit à un processus sourd et aveugle, soit à une volonté délibérée de tester la limite extrême de l'implosion du Département.

Va-t-il résister longtemps aux négociations qui s'enlisent, telles celles qui apporteraient les espaces nécessaires de respiration dans les postes ? Très concrètement, nous voulons parler des récupérations des permanences, astreintes et heures supplémentaires dans les postes à l'étranger.

Va-t-il résister longtemps aux licenciements des représentants du personnel élus, clefs de voûte du dialogue social dans les postes ? Ce dernier a en effet fait naître un immense espoir. Mais ce même espoir est en passe d'être ruiné dès lors que nombre d'élus en commission consultative locale se trouvent licenciés, au point de risquer de susciter en retour une immense colère contre le Département et ses hiérarchies. Quid de la réflexion de l'administration sur le statut de l' élu en CCL, sur lequel la CFDT MAE avait interpellé l'administration dès le début de l'année 2010 ?

Va-t-il résister longtemps aux attaques dirigées contre le réseau consulaire ?

Dans un contexte de suppressions de postes et de réduction des moyens budgétaires, le quai d'Orsay ne dispose plus d'un réseau consulaire suffisant pour faire face à une crise comme celle dite « de la cendre ». Dans ces conditions, et sans moyens pérennes à l'étranger, le Centre de Crise que vous avez inauguré à grand renfort de publicité sera rapidement réduit à un rôle de gadget médiatique.

La suppression des aides versées aux Français dans l'Union Européenne (sauf pour les enfants) a été actée dès avril 2010, alors qu'une enquête menée auprès de 30 postes consulaires français dans l'Union européenne montre que la moitié des sollicitations dont ils font l'objet ont trait aux affaires sociales.

Signe d'une prise de conscience de la gravité de la situation, une intervention des parlementaires (et notamment des sénateurs des Français de l'étranger) a, sur pression de certains postes, permis de réabonder le budget 2010 des aides sociales et de le maintenir in extremis à son niveau de 2009. Mais les objectifs de réduction des dépenses d'aide sociale n'en restent pas moins fixés: en 2011, c'est vraisemblablement à une baisse de 20% du plafond des aides accordées aux Français que devront faire face les comités consulaires.

Va-t-il résister aux discutables options sur le point d'être prises en ce moment même dans le domaine de l'action culturelle extérieure ? De fait, et bien que votre cabinet nous ait dit qu'il était dorénavant « trop tard », comment expliquer rationnellement que la réforme en cours d'examen par le Parlement puisse imaginer de reconfigurer le dispositif de l'action culturelle sous la forme d'un EPIC alors même que, tant pour ce qui est de la situation des personnels que de la levée de fonds, l'EPA constituerait à l'évidence la meilleure solution ? Le fait que l'argumentaire du premier syndicat du Département ne soit pas pris en considération est déjà en soi particulièrement regrettable, le mot est faible, mais que celui de Bercy, aux conclusions voisines, ne le soit pas davantage est proprement stupéfiant.